



Compte rendu de l'Assemblée générale extraordinaire Du 21 Novembre 2011

Présents :

ALACCHI Antonella, ALLEMAND Patrick, AUGUSTE Robert, BOURGEADE Jacqueline et Denis, BREUILLE Gérard, CHARDIN Agnès, CHEMIN Jacques, CHOUX Christiane, FRANET Bertrand, GORGES Yves et PERRIOT Monique, GUILLAND Jean-Claude, JOHANNOT Jean-jacques, JOHANNOT Maryvonne, LEFEVRE Jacques, MANZONI Richard, OPY Claude, PATOUILLET Jean-Marc, PEETERS Pierre et Bernadette, PETITJEAN Pierre, ROBIN René, ROUX André, SOUMIER Jean-Pierre, THEIS Marcel et Henriette, VUILLEMIN Armand.

Excusés ayant donné procuration :

AUGUSTE Nicole, CALAIS Lydia, CECCALDI Bernard, CHENAL Edith, COLIN Danièle, COLLIN Odile, GUILLAND M.Thérèse, MONTI Henri, PICHARD Christian et Marie Claude, LAMIDEL Jacqueline, VUILLEMIN Madeleine, JOHANNOT Florie, ROBLOT, RONNAT Joël, Assistent (non adhérents) : Mme JAECK, M. LAPICHE, M. et Mme JURY.

Le président Jacques LEFEVRE ouvre l'assemblée générale extraordinaire.

Ordre du jour : modification de l'article 9 des statuts :

Le président propose de porter le conseil à 9 membres au lieu de 6 actuellement, ce qui modifie ainsi l'article 9 :

Article 9 : conseil d'administration

L'association est dirigée par un conseil de neuf membres élus pour trois années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé :

1. Un président,
2. Un vice président,
3. Un secrétaire et un secrétaire adjoint,
4. Un trésorier et un trésorier adjoint.
5. des membres.

Le conseil étant renouvelé par tiers tous les trois ans, les deux premiers renouvellements, les membres sortants sont désignés par le sort.

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque ou devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

La proposition est mise au vote et approuvée à l'unanimité

Remerciant les participants, Jacques Lefèvre clôt l'assemblée générale extraordinaire et déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire.